

Dinan Agglomération Direction Environnement et Infrastructure Service réduction et collecte des déchets

MARCHE PUBLIC ACCORD-CADRE DE SERVICES

# Prestation de collecte des déchets

# Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

Procédure de passation

2025S033-034

03/07/ 2025 à 18 heures

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

### Acheteur:

**Dinan Agglomération**Direction Environnement et Infrastructure - Service réduction et collecte des déchets

Représentant: Arnaud Lécuyer Président

Adresse: Siège administratif 8 Boulevard Šimone VEIL

Dinan 22100

La personne en charge du dossier est :

### Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Prestation de collecte des déchets

Le marché est divisé en lots en fonction des flux collectés et à traiter

LOT 1 : Collecte des colonnes d'apport volontaire (multimatériaux, verre) des secteurs en prestations de service et transfert du gisement vers le <del>ou</del> quai ou la plateforme désigné par le SMPRB

LOT 2: Collecte des bennes boites aux lettres « cartons », conditionnement et reprise du carton

Code CPV	Libellé CPV
90500000-2	Services liés aux déchets et aux ordures

# Caractéristiques principales du contrat :

<b>\$</b>	Objet du contrat	Prestation de collecte des déchets		
A.	Acheteur	Dinan Agglomération		
	Type de contrat	LOT 1 Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services LOT 2 Accord-cadre à bons de commande avec maximum mono-attributaire de services		
<b>∷</b> ≡	Structure	2 lots		
9	Lieu d'exécution	Territoire de Dinan Agglomération		
•	Durée	Variable selon les prestations du contrat –lot 1: 24 mois, lot 2 : 1 an et 3 reconductions		
*	Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental		
<b>~~</b>	Variation des prix	Révisables (formule)		
<b>&gt;&gt;</b>	Nature des prix	Prix unitaires		

### Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai et forme
Lot	Lot n°1_Collecte des points d'apport volontaire (emballages et papiers, verre) – à bons de commande avec minimum et maximum : Collecte des colonnes d'apport volontaire (multimatériaux, verre) des secteurs en prestations de service et transfert du gisement vers

Type	Objet, délai et forme
	le ou quai ou la plateforme désigné par le SMPRB - 200 000,00 € HT - 1200 000,00 € HT, 24 mois à compter de la notification du contrat
	(CPV 90500000-2 : Services liés aux déchets et aux ordures)
Lot	Lot n°2_Collecte des bennes boites aux lettres « carton » et mise en balles du carton - à bons de commande sans minimum et avec maximum, 12 mois à compter de la notification du contrat
	(CPV 90500000-2 : Services liés aux déchets et aux ordures)
Période	Période initiale - à bons de commande sans minimum et avec maximum - 80 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - à bons de commande sans minimum et avec maximum - 80 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - à bons de commande sans minimum et avec maximum - 80 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - à bons de commande sans minimum et avec maximum - 80 000,00 € HT, 12 mois

### Définitions:

Lot : Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation

Période : Durée définie d'exécution du contrat reconductible

# 2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

### Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

### Type et forme de contrat

La forme principale retenue pour l'exécution du contrat est :

POUR LE LOT 1: L'accord-cadre avec minimum et maximum mono-attributaire en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

POUR LE LOT 2: L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

# Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh/">https://marches.megalis.bretagne.bzh/</a>.

### Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- BPU Bordereau de prix unitaire
- CCAP Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP Cahier des clauses techniques particulières
- DQE Détail quantitatif estimatif
- Cadre de réponse
- Cadre de réponse performance environnementale

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les

candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Visite (facultative) des lieux ou consultation sur place (UNIQUMENT LE LOT N°1):

Les candidats peuvent effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Monsieur Phillipe Gelard au 06 60 49 20 68 (cf. article 3.1 du CCTP)

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

### Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/.

# 3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

### Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'Etat n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

### Variantes:

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

### Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif	
Situation juridique		
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)	
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)	
Capacité économique et financière		
Capacité technique et professionnelle		
Capacité technique et professionnelle : minima exigés		
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature	
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	
BPU - Bordereau de prix unitaire	Bordereau de prix unitaire
CCAP - Cahier des clauses administratives particulières	Cahier des clauses administratives particulières
CCTP - Cahier des clauses techniques particulières	Cahier des clauses techniques particulières
DQE - Détail quantitatif estimatif	Détail quantitatif estimatif
Mémoire technique	
Cadre de réponse performance environnementale	Cadre de réponse performance environnementale excel complété
Cadre de réponse	cadre de réponse

### Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh/">https://marches.megalis.bretagne.bzh/</a>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : https://www.megalis.bretagne.bzh/

Contact : Mégalis Bretagne

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « elDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix,

comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

### Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=f9p.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Une version de la salle des marchés anticipe la fin de l'environnement JAVA dans les navigateurs internet. Les candidats doivent télécharger un nouvel outil appelé « Mon assistant Marché Public » : (fichier de 138 Mo, téléchargeable sans droit d'administration) : https://ressources.local-trust.com/telechargements/mon-assistant-marche-public.exe

Cet outil sera nécessaire pour réaliser les fonctions suivantes : Effectuer le test de configuration de son poste de travail / Signer électroniquement.

Une fois téléchargée et installée, cette application se lancera au démarrage de votre poste et se mettra à jour automatiquement.

### Besoin d'aide:

- · Un guide utilisateur est disponible sur Mégalis Bretagne ;
- · Des consultations tests peuvent être réalisées sur la plateforme pour se préparer à la réponse électronique ;
- En cas de difficulté technique, vous pouvez contacter la cellule d'assistance de Mégalis Bretagne via le formulaire en ligne ou au O2 23 48 O4 54

<u>Le service de support est ouvert :</u> du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Avant de contacter l'assistance téléphonique, assurez-vous d'avoir téléchargé et consulté les guides mis à votre disposition dans la rubrique « Aide » .

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la

plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

### Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

# 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

# Lot 1:

Critère	Туре	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Prix	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT cf. acte d'engagement
2. Méthodologie pour objectif de résultat (15 %)	Valeur technique	Méthodologie pour objectif de résultat : description des moyens mis en œuvre par le candidat et méthodologie pour qu'il n'y ait aucun débordement des PAV du fait du prestataire (il doit adapter la fréquence de collecte aux taux de remplissage des PAV, prendre en compte la saisonnalité, les jours fériés) réactivité en cas de panne ou interruption de service du fait du titulaire, réactivité en cas d'ajout de nouveaux PAV
3. Organisation technique (15 %)	Valeur technique	Organisation technique: fourniture de planning de collecte et leur mise à jour au besoin, moyens humains, véhicules, adaptation de la prestation aux contraintes de la collectivité par rapport aux lieux de dépotage, à l'accessibilité des sites sur les jours et horaires désignés par la collectivité, bonne compréhension de la prestation (notamment que celle-ci puisse évoluer dans le temps / site de dépotage / ajouts de points de collecte.
4. Organisation de la relation avec Dinan Agglomération (10 %)	Valeur technique	Organisation de la relation avec Dinan Agglomération : contacts privilégiés administratifs et techniques, compte rendu d'exploitation, traçabilité des apports, disponibilité des opérateurs.
5. Qualité de la flotte de véhicules (5 %)	Critère environne mental	Appréciée au regard du cadre de réponse performance environnementale complété
6. Dispositifs, procès et produits utilisés par l'entreprise pour réduire son impact environnemental dans le présent marché (produits de lavage des véhicules, gestions des effluents, des déchets, etc) (5 %)	Critère environne mental	Appréciés au regard du cadre de réponse performance environnementale complété

# Lot 2:

Critère	Туре	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Prix	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT cf. acte d'engagement
2. Méthodologie pour objectif de résultat (15 %)	Valeur technique	Méthodologie pour objectif de résultat : description des moyens mis en œuvre par le candidat et méthodologie pour qu'il n'y ait aucun débordement des bennes boites aux lettres du fait du prestataire (il doit adapter la fréquence de collecte aux taux de remplissage, prendre en compte la saisonnalité, les jours fériés) réactivité en cas de panne ou interruption de service du fait du titulaire, réactivité en cas d'ajout de nouveaux caissons cartons
3. Organisation technique_ (15 %)	Valeur technique	Organisation technique: fourniture de planning de collecte et leur mise à jour au besoin, moyens humains, véhicules, la proximité géographique du centre de transit par rapport au services techniques de Robidou et la facilité d'accès / conformité aux prescriptions du cahier des charges, adaptation de la prestation aux contraintes de la collectivité, à l'accessibilité des sites sur les jours et horaires désignés par la collectivité, bonne compréhension de la prestation (notamment que celle-ci puisse évoluer dans le temps / / ajouts de points de collecte)
4. Organisation de la relation avec Dinan Agglomération_ (10 %)	Valeur technique	Organisation de la relation avec Dinan Agglomération : contacts privilégiés administratifs et techniques, compte rendu d'exploitation, traçabilité des apports, disponibilité des opérateurs, fourniture des éléments nécessaires aux déclarations CITEO, aux bons de rachat matière
5. Qualité de la flotte de véhicules (5 %)	Critère environnem	Appréciée au regard du cadre de réponse performance environnementale complété

Critère	Type	Descriptif
	ental	
6. Dispositifs, procès et produits utilisés par l'entreprise pour réduire son impact environnemental dans le présent marché (formation éco conduite, lavage des véhicules, matériels) (5 %)	Critère environnem ental	Appréciés au regard du cadre de réponse performance environnementale complété

### Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 10**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération. La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10,00, puis ramenée sur **100,00** 

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :		
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.	
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.	
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.	
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.	

# Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation:

Document	Descriptif
Assurance RC	Assurance Responsabilité Civile à jour
Attestation URSSAF	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale datant de moins de 6 mois
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrive compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
RIB - Relevé d'Identité Bancaire	RIB - Relevé d'Identité Bancaire
Salarié(s) étranger(s)	Dans le cas où l'entreprise emploie des salariés étrangers, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L5221-2, 3 et 11 du Code du Travail. Cette liste précise pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. A défaut, une attestation sur l'honneur de non-emploi de salariés étrangers.

# 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh/">https://marches.megalis.bretagne.bzh/</a>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte 35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél: 02 23 21 28 28 Télécopie: 02 99 63 56 84

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L): http://www.ta-rennes.juradm.fr/

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront

s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes Hôtel de Bizien 3 Contour de la Motte 35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L): http://www.ta-rennes.juradm.fr

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers: Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression: Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur: Dinan Agglomération ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles: Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers: Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression: Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné :

Centre de Gestion des Côtes d'Armor,

1, rue Pierre et Marie Curie,

**22190 PLERIN** 

Ξ

Ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles: Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses <u>annexes</u> (Legifrance) Formulaires candidats (DAJ) <u>Médiateur des entreprises</u> CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021